Administration Communale
de
CONSDORF

REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU
CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 26 février 2016

Annonce publique et convocation des conseillers: 18 février 2016

Présents: M. André Poorters, bourgmestre;
MM. Camille Weiland et Marco Bermes, échevins
Mme Malou Poos-Steichen, MM. Willy Hoffmann,
Gerard Leuchter, Bob Ries, Nicolas Vesque, conseillers
M. Steph Hoffarth, secrétaire communal

Absent: néant

14 – Introduction d'une taxe portant sur la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux

Le conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'introduire une taxe de 500 € par journée de tournage pour la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux;

Considérant que la motivation de l'introduction de la taxe susvisée se résume par un travail administratif et technique supplémentaire des services communaux concernés et les inconvénients de toute nature résultant de l'utilisation des sites concernés;

Considérant que la recette annuelle à escompter par suite de l'introduction de cette taxe s'élèvera à environ 3.000 €;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

à l'unanimité des voix

décide

d'introduire une taxe de 500 € par journée de tournage pour la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.
(suivent les signatures)
Pour expédition conforme,
Consdorf, le 14 mars 2016

Le bourgmestre, le secrétaire communal,

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Direction des finances communales

Luxembourg, le 25 avril 2016

Références: Mi-DFC-4.0042/NH (54883)

Monsieur le Bourgmestre de la commune de
Consdorf
B.P. 8
L-6201 Consdorf

Concerne: Introduction d'une taxe sur la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux.
Délibération du conseil communal du 26 février 2016.

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe ampliation de l'arrêté grand-ducal du 19 avril 2016 portant approbation de la délibération du 26 février 2016 portant introduction d'une taxe sur la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux.

J'approuve également la délibération du 26 février 2016 en vertu de l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Mémorial.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Intérieur,

COMMUNE DE CONSDORF
ORIGINAL
ENTREE 29. April 2016
COPIE
NOTE

Dan Kersch

Adresse postale: B.P. 10 L-2010 Luxembourg

Téléphone: 2478-4639
Fax: 2478-4667
E-mail : Nico.Hermes@mi.etat.lu

Nous Henri,

Grand-Duc de Luxembourg,
Duc de Nassau,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu un procès-verbal de délibération du 26 février 2016 aux termes duquel le conseil communal de Consdorf a introduit une taxe sur la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. - Est approuvée la délibération du 26 février 2016 aux termes de laquelle le conseil communal de Consdorf a introduit une taxe sur la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux.

Art. 2. - Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 19 avril 2016
(s.) Henri

Le Ministre de l'Intérieur,

(s.) Dan Kersch

COMMUNE DE CONSDORF
SECRETARIAT
L-6212 CONSDORF, Route d'Echternach 8 - ☎ 79 00 37-32 - FAX 79 04 31
Adresse postale: Boîte Postale 8 L-6201 CONSDORF
(Grand-Duché de Luxembourg)
E-mail : secretariat@consdorf.lu

Règlements communaux
(Taxe pour la mise à disposition de sites communaux)

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 26 février 2016, le conseil communal a approuvé une taxe portant sur la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 25 avril 2016, réf. MI-DFC-4.0042/NH (54883).

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

La publication de l'avis sera faite au prochain bulletin d'information communal.

Fin affichage: 17 mai 2016 inclusivement

Consdorf, le 3 mai 2016

le bourgmestre, le secrétaire communal,

COMMUNE DE CONSDORF
SECRETARIAT
L-6212 CONSDORF, Route d'Echternach 8 - ☎ 79 00 37-32 - FAX 79 04 31
Adresse postale: Boîte Postale 8 L-6201 CONSDORF
(Grand-Duché de Luxembourg)
E-mail : secretariat@consdorf.lu

Règlements communaux
(Taxe pour la mise à disposition de sites communaux)

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 26 février 2016, le conseil communal a approuvé une taxe portant sur la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 25 avril 2016, réf. MI-DFC-4.0042/NH (54883).

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

La publication de l'avis sera faite au prochain bulletin d'information communal.

Fin affichage: 17 mai 2016 inclusivement

Consdorf, le 3 mai 2016

le bourgmestre, le secrétaire communal,